

## RAPPORT D'ACTIVITE 2019

*L'année 2019 aura été marquée par l'élaboration d'un nouveau Plan stratégique pour aider la filière à sortir de la crise qu'elle traverse depuis la fin du régime des quotas en 2017, et qui s'explique largement par de très fortes distorsions de concurrence, et le manque de « fair level playing field », tant dans les échanges avec les pays tiers qu'au sein de l'UE. Lancé par les pouvoirs publics en juillet 2019, ce Plan, dont la coordination a été confiée à l'interprofession, a mobilisé un nombre important d'acteurs qui ont défini un ensemble de mesures à déployer pour les 10 prochaines années avec pour objectif de redonner à la filière, qui possède d'énormes atouts économiques, humains et environnementaux, une ambition commune et des perspectives à moyen et long terme.*

*Bien entendu, dans le même temps, AIBS a poursuivi les actions engagées dans le cadre du Plan de filière issu des EGA, en travaillant notamment à lever les freins en vue de la mise en place d'une nouvelle filière de production de sucre biologique, et en cherchant à élargir le périmètre de ses partenaires au travers des Commissions « Enjeux sociétaux » et « Economie de la filière ». AIBS a pu aussi, grâce à l'appui apporté par son réseau de compétences, accroître ses interventions sur un nombre croissant de sujets d'actualité (Brexit, Mercosur, politique sucrière indienne, bioéthanol ...), pour sensibiliser les partenaires institutionnels à la crise du secteur et être source de propositions.*

*Enfin, elle a poursuivi ses missions spécifiques en matière de promotion, d'administration et de veille économique. Parmi les actions de promotion soutenues par l'Interprofession, celles de la Collective du Bioéthanol, qui regroupe AIBS et le SNPAA, fait figure d'exemple. On assiste aujourd'hui au décollage des biocarburants (SP95-E10 et E85), fruit d'un travail de fond engagé par la Collective depuis plus de 10 ans qui traduit le désir des consommateurs « de rouler toujours plus propre et toujours moins cher », et représente pour la filière betterave – sucre française un débouché assuré de diversification et un énorme espoir pour soutenir son développement.*

Thierry GOKELAERE



Directeur

## LE PLAN STRATEGIQUE DE FILIERE

- La genèse d'un nouveau Plan stratégique ou « Plan de sortie de crise »
- 5 piliers et 52 mesures
- Des actions conduites dans le cadre du Plan de filière issu des EGA

### LA GENESE D'UN NOUVEAU PLAN STRATEGIQUE OU « PLAN DE SORTIE DE CRISE »

Une crise profonde secoue la filière française depuis la fin du régime de quotas en 2017. Malgré son haut de compétitivité, la production et la commercialisation de sucre français évoluent dans un contexte de très fortes distorsions de concurrence, que ce soit dans les échanges avec les pays tiers (la plupart des grands pays producteurs ont mis en place des dispositifs de protection de leurs marchés - *politiques de subventions, taxes à l'importation, quotas* – et n'ont pas les mêmes contraintes de production) ou au sein de l'UE (dérogations de néonicotinoïdes, aides couplées mise en œuvre par 12 pays sur 19 pour la production de betterave).

Ces distorsions expliquent en grande partie pourquoi les fermetures d'usines se font aujourd'hui principalement en France.

Conscients de ces difficultés mais aussi des atouts de la filière française, les pouvoirs publics ont pris l'initiative dès Juillet 2019 de lancer un nouveau Plan stratégique interprofessionnel permettant à la filière de se redonner des perspectives à moyen et long terme, en confiant à AIBS l'organisation de la concertation.

Ce nouveau Plan stratégique s'est construit autour du Comité des directeurs en charge du pilotage, de 7 groupes d'experts chargés de construire les propositions, et du Conseil d'administration pour les décisions. Ce dernier s'est réuni à 3 reprises sur ce sujet : 17 septembre (adoption de la méthodologie de travail), 9 octobre (point intermédiaire sur le contenu du Plan) et 30 octobre (adoption du Plan).

Le Plan a pu être déposé auprès du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation et de la Secrétaire d'état auprès du Ministre de l'économie et des finances le 18 novembre 2019.

### 5 PILIERS ET 52 MESURES

Décliné en 52 mesures concrètes, ce Plan est organisé autour de 5 grands objectifs :

- **Renforcer la compétitivité de la culture de betterave** en favorisant la triple performance économique, sociale et environnementale tout en gérant les risques agronomiques et économiques. Par exemple : *cofinancer des audits betteraviers dans les exploitations, encourager la certification environnementale des exploitations, faciliter l'acquisition de matériels agricoles performants ...*
- **Consolider la compétitivité de l'industrie** sucrière dans les territoires. Par exemple : *renforcer l'efficacité énergétique des usines en les rendant éligibles aux Certificats d'économie d'énergie, soutenir le développement du sucre de betterave bio, exclure les dispositifs saisonniers du dispositif de taxation des contrats courts ...*

- **Diversifier les valorisations** et exploiter le potentiel de la betterave dans le cadre de la bioéconomie. *Par exemple : relever le plafond de 7 % pour les biocarburants issus de cultures alimentaires ayant un risque ILUC nul ou très faible en 2023 dans le cadre de la révision de la directive EnR, augmenter dans le PLF 2020 les objectifs essence de la TIRIB, faire appliquer la préférence d'achat public sur les produits biosourcés, biodégradables ou recyclables prévue par la LTECV...*
- **Renforcer le positionnement de la production française** dans les échanges internationaux en optimisant la logistique et en garantissant une équité concurrentielle. *Par exemple : poursuivre les investissements annoncés par l'Etat pour remettre à niveau le réseau des lignes de fret ferroviaire, relancer le fret fluvial sur le réseau Freycinet à petit gabarit, limiter les concessions sur le sucre et l'éthanol dans les négociations d'accords commerciaux et ne pas appliquer le volet commercial de l'accord Mercosur avant la conclusion des procédures de ratification...*
- **Valoriser nos produits, nos pratiques et nos métiers** dans le cadre d'une filière d'excellence. *Par exemple : engager la réflexion sur un outil de médiation scientifique grand public contre l'agri- et le foodbashing, geler la fiscalité comportementale, financer la promotion du développement de la filière sucre de betterave bio.*

Chaque mesure proposée fait l'objet d'une fiche rappelant les enjeux et décrivant les actions à engager et les échéances, les pilotes et partenariats, ainsi que les engagements, les droits et devoirs de chacun. Ceux de la filière ainsi que les interventions des pouvoirs publics qui pourront être réglementaires, juridiques, fiscales ou financières. Cet engagement réciproque est nécessaire pour s'assurer de la pleine cohérence des actions au niveau communautaire, national et régional. Ce plan s'est donné enfin l'objectif d'une flexibilité suffisante pour réussir à articuler les actions dans le temps (à court, moyen et long termes).

## DES ACTIONS CONDUITES DANS LE CADRE DU PLAN DE FILIERE ISSU DES EGA

Concomitamment à la construction d'un nouveau Plan stratégique ambitieux (ou Plan de sortie de crise), AIBS a poursuivi ses travaux engagés dans le cadre du Plan de filière issu des EGA.

3 d'entre eux ont animé plus particulièrement l'interprofession en 2019 :

- Le Comité de suivi et la réduction des intrants phytosanitaires,
- Le développement de la production de sucre biologique,
- Une concertation accrue avec les partenaires de la filière.

### a) Comité de suivi et réduction des intrants phytosanitaires

En Mai 2019, le Ministre de l'agriculture a institué des rencontres régulières avec l'ensemble des interprofessions pour « **réaliser un suivi de la mise en œuvre des plans de filière publiés à la suite des EGA** » dans le cadre d'un Comité de suivi. L'objectif est d'analyser et d'échanger régulièrement sur les progrès réalisés en termes opérationnels (résultats tangibles, démarches nouvelles engagées, nombre de rencontres avec la société civile, communications réalisées ...).

La 1<sup>ère</sup> de ces rencontres a réuni les interprofessions du végétal le 23 Mai dernier et a porté sur le thème de la réduction des produits phytosanitaires et la gestion raisonnée des cultures. Il a été demandé aux interprofessions de fournir des éléments concrets de communication « grand public » montrant des résultats ou des exemples de projets déployés par les filières dans le but de réduire de façon conséquente l'utilisation des produits phytosanitaires.

AIBS a remis au ministère un document élaboré avec l'ITB **illustrant à l'aide d'exemples concrets les actions phares mises en œuvre par la filière pour réduire les intrants phytosanitaires** : désherbage mécanique, fiches CEPP, renouveau des systèmes de culture ..., adaptation des dispositifs de Recherche, Développement et de Transfert (avec la révision des priorités en matière de R&D, des approches de travail et des partenariats), une communication modernisée et plus proche des attentes des agriculteurs ... ; et en matière de valorisation des travaux, la mise en place d'une nouvelle filière de production de sucre bio, la promotion des démarches HVE et RSE, les échanges avec la société civile ...

#### b) Le développement de la production de sucre biologique

Le secteur sucrier Français s'est engagé dans le plan de filière défini au cours des EGA à mettre en place une filière de production de sucre bio. En 2019, **la profession s'est fortement mobilisée et est entrée en phase active de production de sucre à partir de betterave bio**, rendant concret cet engagement.

Le Conseil d'administration d'AIBS a validé lors de sa réunion du 3 juillet 2019 **un plan d'actions pluriannuel destiné à développer et structurer la production de sucre bio en France**, décliné en 5 axes :

- (1) Apporter des solutions techniques et technologiques pour la production pérenne de betteraves biologiques (fertilisation, protection des cultures, désherbage non chimique, variétés adaptées, systèmes de culture) ;
- (2) Accompagner les agriculteurs (plan de communication, formation, outils de couverture des risques) ;
- (3) Assurer l'agrément des procédés industriels (validation de l'adaptation des pratiques industrielles, stockage et isolement des lots, valorisation de co-produits bio) ;
- (4) Promouvoir la démarche de production de sucre de betteraves biologiques françaises (avec des outils de communication pour une promotion auprès des industriels de la 2<sup>nde</sup> transformation et du grand public) ;
- (5) Définir les critères de rentabilité pour la filière.

Ce plan d'action a été partagé avec l'Agence Bio qui gère le fonds Avenir Bio sous la forme d'appels à projet, qui peuvent constituer des opportunités pour la filière et ses opérateurs économiques souhaitant développer des actions sur les lignes (2), (3) et (4).

L'Agence propose de mettre en place une gouvernance collaborative avec AIBS, qui pourrait prendre la forme de participations croisées dans les Commissions des 2 structures. AIBS pourrait prendre part à la Commission « Filières et Marchés » de l'Agence qui permettrait d'accompagner la filière dans sa structuration, puis dans un second temps dans sa Commission « Communication ».

En contrepartie, AIBS pourrait inviter l'Agence à participer à sa Commission Bio.

Dans le domaine spécifique de **l'agrément des procédés industriels**, l'Interprofession, s'appuyant sur les expertises du SNFS et des principaux groupes sucriers, et sur les conseils du Ministère de

l'agriculture, a porté auprès de l'INAO un dossier technique spécifique justifiant l'intérêt des résines échangeuses d'ions dans le process de production de sucre de betterave biologique. Cette démarche a été conduite en réponse à la proposition faite par la Commission aux Etats Membres qui souhaitent maintenir les résines échangeuses d'ions en production bio de transmettre un dossier technique pour examen par l'EGTOP.

A ce stade, l'EGTOP a rendu un avis négatif sur la demande française, mais la conclusion du rapport EGTOP pose problème car elle repose sur des éléments qui ne sont pas acceptables tels quels. L'Etat français a demandé des explications aux conclusions rendues par EGTOP.

AIBS a demandé aussi à l'INAO l'autorisation de pouvoir utiliser 2 auxiliaires technologiques (extraits de houblon, extrait de résine de pin) en 2019, sachant que ces auxiliaires devraient être autorisés par la réglementation à terme.

Enfin, AIBS a alerté le Service des douanes sur les **dysfonctionnements du Régime de perfectionnement actif (RPA)** et les risques qu'ils font porter aux filières de production de sucre bio qui se mettent en place dans l'UE. Des opérateurs importent du sucre bio à droit nul et réexportent du sucre non bio à bas coût, ce qui constitue une fraude et une concurrence déloyale vis-à-vis des filières de sucre bio qui cherchent à se mettre en place dans l'UE. AIBS a demandé qu'un plus grand contrôle puisse être effectué sur les conventions douanières déposées par les opérateurs importants du sucre bio.

#### c) Une concertation accrue avec les partenaires de la filière

Le plan de filière de l'AIBS annonçait une concertation accrue avec les partenaires de la filière.

Les premières rencontres organisées en 2018 avec les partenaires de la filière (représentants de l'amont de la filière, de quelques filières connexes, du secteur des biocarburants, du monde agricole, des utilisateurs de sucre, du secteur des amylacés, des distributeurs, des ONG et des consommateurs) ont permis d'identifier 3 commissions à thème :

- Image du sucre ;
- Enjeux sociétaux ;
- Economie de la filière.

La 1ère réunion de la Commission Enjeux sociétaux s'est tenue le 3 avril dernier 2019.

26 organisations « partenaires » ont été invitées à y participer, représentant l'amont agricole (8 organisations), les filières agricoles et les biocarburants (4), les syndicats de producteurs (3), les utilisateurs (9), les distributeurs (1) et les ONG (1).

8 organisations étaient représentées : UFS, UIPP et UNIFA pour l'amont, Intercéréales pour les interprofessions, la coordination rurale pour les organisations professionnelles, Alliance 7 et CSF Levures pour les utilisateurs, ainsi que l'USIPA.

L'objectif de la réunion a été de présenter plusieurs contributions sociétales mises en œuvre par la filière (production de betterave, process industriel, démarches RSE) et de recueillir l'avis des organisations partenaires, tout en en recherchant d'éventuelles synergies avec des démarches déjà engagées par ailleurs, ou des thématiques sur lesquelles AIBS pourrait travailler avec ses partenaires.

Une présentation des efforts engagés par la filière dans le domaine de la production de sucre biologique (tant en production agricole que dans le domaine industriel) a été faite en 2nd partie de la réunion.

Les présentations faites par la filière ont été très appréciées des invités et les échanges qui ont suivi ont été riches. Il en ressort **un avis partagé par l'ensemble des participants de difficultés de communication sur nos savoir-faire auprès du grand public**, et d'un fossé qui se creuse entre les attentes des consommateurs et la réalité de la production agricole.

WWF s'était excusé mais montre un intérêt pour travailler avec AIBS sur des thématiques telles que la stratégie de l'interprofession pour promouvoir le sucre de bouche, la valorisation des coproduits de la betterave (nutrition animale et biomasse), le plan de réduction des produits phytosanitaires vers une approche de production biologique (au-delà de l'amélioration génétique), ou pour comprendre les démarches RSE de la filière.

Une seconde réunion d'échanges aurait dû se tenir en novembre 2019 et s'organiser autour de la visite d'une usine, mais a malheureusement été annulée du fait des conditions difficiles d'arrachage et de traitement des betteraves.

La 1<sup>ère</sup> réunion de la Commission « Economie de la filière » s'est tenue le 3 octobre 2019.

18 organisations « partenaires » ont été invitées à y participer, représentant l'amont agricole (4 organisations), les filières agricoles et les biocarburants (4), les syndicats de producteurs (3), les utilisateurs (6), les distributeurs (1).

8 organisations étaient représentées : UFS, UIPP et UNIFA pour l'amont, la coordination rurale pour les organisations professionnelles, Alliance 7, BRF, CSF Levures ainsi que l'USIPA pour les utilisateurs

Les débats se sont organisés autour :

- D'une présentation de la situation des marchés dans le monde, en Europe et en France faite par Marc ZRIBI et José de SOARES de la Direction Marchés, études et perspectives de FranceAgriMer.
- Suivie d'un point sur le Brexit effectué par Vincent HEBRAIL, Chargé de mission Brexit et élargissement à la DGPE.

S'agissant des marchés, les échanges ont porté sur le constat de difficultés rencontrées à tous les échelons de la filière, même si celles-ci recouvrent des réalités différentes : A l'amont, les planteurs et les fabricants de sucre doivent faire face depuis plusieurs mois à des prix durablement bas. En aval, les industriels de l'agroalimentaire sont préoccupés par des disponibilités et des stocks très bas et des risques liés à la volatilité des prix. Il ressort des débats la **nécessité de rétablir une confiance entre tous les acteurs de cette filière et un challenge à relever tous ensemble pour construire un schéma cohérent et solide autour du marché.**

Dans le contexte de la sortie du Royaume-Uni avec ou sans accord, Vincent HEBRAIL a insisté sur les principaux enjeux qui sont de **trouver le bon équilibre entre accès tarifaire et accès normatif avec des échanges qui puissent s'effectuer dans un cadre de « level playing field »**. Nous devons être attentifs au fait que le Royaume Uni aux portes de l'UE ne se retrouve en situation d'exportateur privilégié, attentifs aussi à la diversité des impacts sur les mesures qui seront prises, et notamment réfléchir aux impacts sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

## I. LES PRINCIPAUX DOSSIERS D'ACTUALITE D'AIBS

AIBS est intervenue dans de nombreux domaines en 2019. On retiendra en particulier :

- La sensibilisation des responsables politiques et institutionnels à la crise du secteur ;
- L'accord Union Européenne – MERCOSUR ;
- La politique sucrière indienne ;
- Le Brexit ;
- L'incendie de l'usine Lubrizol.

### SENSIBILISER A LA CRISE DU SECTEUR

Une part importante des actions de communication d'AIBS aura porté sur la sensibilisation des pouvoirs publics à la crise traversée par le secteur et ses conséquences. Commencée à l'occasion du Salon de l'agriculture, elle s'est poursuivie tout au long de l'année 2019, notamment en amont des réunions successives du Groupe à haut niveau sucre mis en place par la Commission européenne.

**L'accent a été mis sur les distorsions de concurrence** vis-à-vis des pays tiers et à l'intérieur de l'UE. La dérégulation du marché européen interroge d'autant plus que l'examen des politiques sucrières des principaux pays producteurs (Brésil, Inde, Thaïlande, Chine, Etats-Unis, Russie) montre que le sucre y bénéficie de mesures très interventionnistes. Entre Etats membres aussi, du fait de dérogations accordées pour l'utilisation de produits phytosanitaires, ou de mesures mises en œuvre au titre de la subsidiarité de la PAC (12 pays sur 19 mettent en œuvre des aides couplées sur la production de betteraves).

Force est de constater aujourd'hui que, dans la crise sans précédent que traverse la filière betterave et sucre, notre pays est sans aucun doute le plus touché par les restructurations à l'échelle européenne (avec près de 5 projets sur le territoire national) alors que notre filière est, dans un environnement concurrentiel normal, l'une des plus compétitives au monde à la fois sur le plan agronomique et industriel.

Les messages de communication auprès des pouvoirs publics, certains d'entre eux ayant vocation à être transmis au Groupe à haut niveau sucre, ont donc porté en priorité sur le rétablissement d'un « level playing field » concurrentiel.

Les actions menées vis-à-vis de l'accord entre l'UE et les pays du MERCOSUR, la politique sucrière indienne ou les risques d'un Brexit dur, décrites dans les paragraphes qui suivent, s'inscrivent dans le prolongement de cette communication visant à réduire les distorsions concurrentielles.

### L'ACCORD UNION EUROPEENNE-MERCOSUR

AIBS est intervenue à plusieurs reprises en 2018, puis en 2019, notamment en juin juste avant la signature de l'accord entre l'UE et les pays du MERCOSUR pour alerter le gouvernement français et la Commission sur les menaces bien réelles que ferait peser un accord de libéralisation, même partielle, sur la filière betterave-sucre-éthanol française.

AIBS a rappelé qu'en 2019 le Brésil est le second producteur et exportateur mondial de sucre et que des concessions très significatives ont déjà été faites par l'Union européenne portant sur plus de 900 000 tonnes avec des droits de douane réduits.

Accorder des concessions supplémentaires au moment même où la suppression des quotas sucriers européens entraîne une forte dégradation des prix sur le marché communautaire qui s'ajoute à celle des prix mondiaux, ne pourrait que fragiliser la filière betterave-sucre européenne et française, alors qu'à l'inverse le Brésil profite de certains avantages concurrentiels (main d'œuvre, taille des exploitations ...), du soutien dont bénéficie indirectement le sucre grâce aux aides attribuées pour le développement de l'éthanol par le Gouvernement brésilien, et de la faiblesse du real qui rend les exportations brésiliennes particulièrement compétitives.

Malgré cela, un accord a été passé entre l'UE et les pays du Mercosur le 28 juin 2019.

L'UE a accepté de supprimer le droit de douane pour 180 000 t. de sucre brut en provenance du Brésil (à prendre sur les contingents CXL) et d'octroyer un contingent supplémentaire de 10 000 t. (sucre brut ou blanc) au Paraguay. Pour ce dernier contingent, il pourrait concerner le sucre Bio, sachant que le Paraguay est un gros pays producteur.

Pour l'éthanol, l'UE accorde un contingent de 450 000 t. à droit nul pour l'utilisation par l'industrie chimique ainsi qu'un contingent de 200 000 t. à droit réduit, avec une mise en place échelonnée sur 5 ans.

Ces concessions sur le sucre et l'éthanol représentent l'équivalent de 1,5 Mt. de sucre, soit la production de 7 sucreries européennes.

Les volumes concédés sur l'éthanol représentent 2 fois le volume des importations actuelles de l'UE et viendront déstabiliser les efforts engagés pour développer une filière européenne de production locale de bioéthanol.

L'accord UE-Mercosur est un accord d'association mixte. Il devra donc être ratifié par le parlement européen, mais aussi par les parlements nationaux. Toutefois, la partie commerciale de l'accord peut être mise en œuvre après l'accord formel du Conseil de l'Union européenne. L'approbation du Conseil nécessite une majorité qualifiée, mais dans la pratique, jusqu'à présent, l'accord du Conseil se fait sur la base d'un consensus.

**AIBS appelle les représentants français à Bruxelles, au Parlement et au Conseil, à s'opposer à la ratification de l'accord Mercosur.**

## LA POLITIQUE SUCRIERE INDIENNE

L'Australie a déposé le 16 novembre 2018 une contre-notification à l'OMC concernant l'Inde, accusée de subventionner ses producteurs de sucre et d'être en grande partie responsable de la baisse significative des cours mondiaux, portant ainsi atteinte à la filière australienne. Elle a été rejointe dans sa plainte par le Brésil puis par le Guatemala. Le lancement officiel du panel auprès de l'organisme de règlement des différends (ORD) de l'OMC a eu lieu le 15 août 2019. L'Union européenne et de nombreux pays sucriers ont réservé leurs droits en tant que tierces parties dans les trois panels. L'Australie laissait entendre que, en cas de manquement de l'Inde à ses obligations vis-à-vis de l'OMC, le différend pourrait aller plus loin.

Par courriers du 5 décembre 2018 puis du 28 mars 2019 à Monsieur Jean-Baptiste LEMOYNE, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères, AIBS a fait savoir aux autorités françaises qu'elle estimait que le marché européen, et notamment français, avait également souffert de l'effet de cette politique de subvention indienne.

AIBS a donc sollicité l'appui de la France pour qu'elle demande à la Commission européenne de soutenir l'action australienne, et soit vigilante sur la suite de ce dossier important pour la filière sucrière française. Elle n'a donc pas été entendue sur ce point.



De manière plus générale, AIBS a souhaité que la Commission européenne se montre davantage active dans le suivi des politiques sucrières des différents acteurs mondiaux et de leurs compatibilités aux règles de l'OMC.

## BREXIT

AIBS est intervenue à plusieurs reprises tout au long de 2019 auprès de Didier GUILLAUME, de Jean-Baptiste LEMOYNE et de Michel BARNIER pour alerter sur la forte exposition de la France s'agissant des échanges de sucre et d'éthanol et sur les risques pour la filière d'un Brexit sans accord. La France expédie tous les ans environ 350 000 t. de sucre et 2,7 Mhl. d'alcool et d'éthanol. Le marché britannique représente le débouché du volume produit par deux usines françaises, soit 7 500 emplois directs et indirects, et 300 M€ de chiffre d'affaires.

Les risques d'un Brexit sans accord semblent s'éloigner, néanmoins la filière devra rester extrêmement vigilantes tout au long de 2020 sur les négociations entre l'UE et le Royaume Uni. Les points de vigilances développés en 2019 restent valables, à savoir :

- L'accès du sucre et de l'alcool doit être maintenu sans barrières tarifaires ni contingents,
- Les négociateurs doivent rester intransigeants sur les règles d'origine : un sucre brut, importé de pays-tiers et raffiné au Royaume-Uni, ne doit pas devenir un sucre britannique. Il ne peut être institué de contingents d'importation en dérogation des règles d'origine comme cela existe, pour les produits sucrés, dans l'accord entre l'Union européenne et le Canada !
- Le régime des échanges à venir doit trouver une parade efficace aux opérations de « swap » : afin de contourner les règles d'origine, le Royaume-Uni pourrait être tenté d'importer depuis les pays tiers pour les besoins de sa consommation et exporter l'équivalent de sa production locale vers l'Europe.
- Les contingents d'importation actuels originaires des pays tiers doivent tous être équitablement partagés entre l'UE-27 et le Royaume-Uni. Ces préférences d'accès ont été dimensionnées pour un marché à 28 et ne sauraient être absorbées par un marché réduit, après le départ du Royaume-Uni, alors même que ce dernier consomme environ 30 % de ces volumes importés.
- Enfin, l'Europe devra être particulièrement vigilante à ne pas négocier de compensations en faveur des pays tiers qui se déclareraient lésés par le départ du Royaume-Uni : le Brexit ne saurait amener l'UE-27 à majorer ses importations préférentielles, ni à réduire son droit de douane MFN sucre de 98 €/t en guise de compensation, notamment au profit de pays avec lesquels elle négocie déjà des accords de libre-échange.

## L'INCENDIE DE L'USINE LUBRIZOL

Planteurs de betteraves et fabricants ont été concernés par **les mesures de consignation** des lots récoltés et pour certains d'entre eux transformés entre le 28 septembre, date de l'incendie de l'usine Lubrizol de Rouen, et la levée des arrêtés préfectoraux intervenue le 19 octobre. La société Lubrizol s'est engagée à couvrir les pertes liées aux consignations subies par les planteurs et par les fabricants (pertes en sucre, élévation de la tare terre, augmentation du taux de betteraves non marchandes, coûts de stockage et de blocage des chaînes de production ...).

AIBS a participé, comme les autres interprofessions concernées, aux réunions de la cellule de crise mise en place en urgence par la DGAL (1<sup>er</sup> octobre puis 7 octobre) pour suivre les mesures consécutives aux pollutions liées à l'incendie de Lubrizol. Les difficultés sont venues de la multiplicité des intervenants : DGAL (en charge de l'application de la surveillance et des mesures de consignation chez les planteurs), DGCCRF (en charge de l'application de la surveillance et des mesures de consignation sur les produits transformés : sucre, pulpes, mélasses, eaux ...), DGPE (chargée de la gestion des indemnisation) et ANSES (conduite des analyses de risque).

Une réunion spécifique à la filière betterave - sucre a été organisée le 8 octobre, à laquelle ont participé toutes les parties prenantes concernées de la filière et de l'Administration, afin de prendre en compte l'ensemble des analyses réalisées tant par les organismes officiels que par les fabricants pour aboutir à des levées de consignation plus rapides.

La CGB, en lien avec les fabricants concernés par les consignations, a établi un barème d'indemnisation des betteraves concernées par les restrictions de mise sur le marché, proposé ensuite au FMSE, chargé de faire le lien avec la société Lubrizol.

## II. LES AUTRES MISSIONS DE L'AIBS

### LA PROMOTION

AIBS a défini comme chaque année un **programme d'actions de promotion**, articulé autour des 3 axes habituels :

- Collective du bioéthanol

AIBS et le Syndicat National des Producteurs d'Alcool Agricole (SNPAA) soutiennent le bioéthanol au sein de la Collective du bioéthanol : la Collective entretient des relations presse et a mis au point un site internet dédié au bioéthanol dont elle assure la mise à jour du contenu éditorial et l'optimisation de son fonctionnement. **L'année 2019 a été marquée par un vif intérêt médiatique sur le bioéthanol et le super-éthanol E85** en particulier, notamment grâce à la conférence de presse annuelle lors de laquelle la presse leader d'opinion était largement présente et à la Une du Parisien ayant entraîné une couverture médiatique sur Tf1 et France 2. Le contexte social singulier a permis de définitivement inscrire l'idée que le bioéthanol est LE carburant du pouvoir d'achat. Cet engouement a été soutenu par le développement de la communication digitale et de la communauté Super-éthanol E85.

- Salons

Pour la première fois, **AIBS a initié un stand interprofessionnel au Salon de l'Agriculture 2019** de 90 m<sup>2</sup> situé dans le hall 2.2 présentant la betterave et ses débouchés. Situé en face de l'odyssée végétale, ce stand comprenait 3 espaces pour faire mieux connaître la betterave et ses utilisations « made in France » :

**La betterave** comme une plante aux multiples potentiels, mettant en avant le travail de ses 26 000 betteraviers qui œuvrent sur 29 départements, dans le respect de l'environnement, et approvisionnent 25 sucreries et 10 distilleries en France

**Le Sucre** comme un ingrédient Plaisir et Naturel à consommer dans un esprit de "Consommation raisonnée". Par ailleurs, un film dédié à la consommation raisonnée et intitulé « et si on parlait du sucre ? » est actuellement en ligne sur les réseaux sociaux.

**Le bioéthanol** (avec l'essence SP95-E10 et le Super-éthanol E85) pour rouler plus vert et moins cher. L'exposition d'un moteur avec un boîtier de conversion E85 homologué et

l'annonce de l'arrivée du nouveau SUV Kuga Flexifuel de Ford permettent de mettre en avant l'utilisation du super-éthanol E85, le carburant à 0,68€/l, plébiscité par les Français.

- Environnement de la filière

AIBS continue d'être **partenaire ou adhérente d'organismes concernés par les problématiques du bioéthanol** : Club des voitures écologiques, Rencontres internationales des véhicules écologiques (RIVE), Syndicat des énergies renouvelables (SER). AIBS participe également aux travaux de l'AFNOR, en particulier à un groupe de travail dont la mission est d'établir une norme en matière de certification de la biomasse produite de façon durable.

En 2019, AIBS s'est montrée particulièrement active en **matière de veille législative et réglementaire**, dont les principaux enjeux étaient le Projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) et le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2020. S'agissant de la LOM, il importait de préserver une place à l'horizon 2040 pour le moteur thermique (alimenté principalement par des biocarburants de type E85 ou ED95) aux côtés du véhicule électrique très en vogue. Cet objectif est atteint puisqu'est introduite dans la loi la notion de « fin du recours aux énergies fossiles en 2040 » et non plus comme celle des moteurs thermiques.

Le PLF pour 2020 portait une réforme de la TGAP carburants (Taxe générale sur les activités polluantes) comportant la fixation de la trajectoire d'incorporation du bioéthanol dans les essences. Les actions conduites ont porté leurs fruits, avec des objectifs d'incorporation portés à 8,6% dans l'essence, dont 0,8% d'éthanol de résidus en 2021 (respectivement 8,2% et 0,4% en 2020). Bien qu'inférieurs de 0,2% à ceux demandés par la filière, ces niveaux sont en croissance de 0,4% par rapport à ceux de 2020 et offrent des perspectives de croissance du marché français de l'éthanol et pourront faire l'objet d'un ajustement à la hausse au cours du prochain PLF.

AIBS aura par ailleurs participé aux **actions déployées par Agridemain** comme la formation des ambassadeurs d'Agridemain aux différents outils de communication et aux prises de parole, comme l'organisation de la Fête des moissons, la Table d'hôte des ambassadeurs au SIA, le festival du Bien manger à Rungis.

2019 aura vu le démarrage du **programme « Ambassadeurs betteravier »**, une des mesures du Plan stratégique de filière, dont l'objectif est de revaloriser le métier d'agriculteur/betteravier et de diffuser une communication positive vers la société civile quant aux pratiques des agriculteurs et à leur implication dans la filière. Cette initiative consiste à constituer et former un groupe porte-paroles betteraviers en mesure de s'exprimer sur tous les sujets (plutôt grand public) : betterave (environnement, production, contraintes, métier, etc.), sucre (répondre aux attaques, fondamentaux, etc.) et bioéthanol (fierté, contribution aux réductions des émissions de gaz à effet de serre, mode de production, etc.), et sur les différents canaux : les réseaux sociaux, les médias et les prises de parole grand public (type salons, foires, rencontres avec le public etc.).

Enfin, comme chaque année, la **page Facebook consacrée à Miss Better** a fait l'objet d'adaptations lui permettant de rester en phase avec les nouvelles tendances en matière de communication digitale, au profit d'une fréquentation qui ne faiblit pas.

## ACCORD INTERPROFESSIONNEL « LIVRAISON DES BETTERAVES »

Conformément à ses statuts, AIBS a contribué à la préparation de l'accord interprofessionnel national (AIP) prévu par l'article 125, l'Annexe II, Partie II, Section A, 6., a) et l'Annexe X, du règlement n° 1308/2013 pour la campagne 2020-2021.

Plusieurs concertations entre les parties signataires se sont tenues entre Juillet 2019 et Janvier 2020, et ont porté surtout sur des modifications aux articles 2 (relations contractuelles) et 15 (délais de paiements).

L'accord a été conforté par une Annexe VI qui définit les méthodes de réception des betteraves. Cette annexe est une retranscription de l'Arrêté de réception des betteraves que les pouvoirs publics prévoient d'abroger et intègre quelques points d'amélioration. Certaines améliorations ont été apportées aussi au « référentiel de réception » pour faciliter la gestion des anomalies.

En outre, la question de l'accès aux variétés inscrites au catalogue européen a été posée et va faire l'objet de réflexions conduites dans le cadre d'un groupe de travail spécifique placé sous l'égide de l'ITB afin d'analyser l'intérêt et les conséquences de cette disposition pour la filière. Les conclusions pourraient conduire à d'autres modifications de l'AIP.

## L'ADMINISTRATION

Comme chaque année, AIBS s'est chargée en 2019 de la demande d'**extension de l'accord interprofessionnel relatif aux cotisations volontaires obligatoires** et de la **gestion administrative** des différents dossiers, notamment des ressources allouées aux actions de promotion.

## LA VEILLE

15 numéros d'« **AIBS Infos** » ont été réalisés et diffusés auprès de 400 lecteurs abonnés (membres ou partenaires de la filière), qui ont ainsi été tenus informés de l'actualité économique internationale touchant à la filière betterave-canne-sucre-éthanol.

### III. L'ARTICULATION D'AIBS AVEC L'ITB ET Cultures Sucre

Depuis 2017, AIBS définit les axes stratégiques de l'ITB et de Cultures Sucre (qui a remplacé le CEDUS depuis avril 2019), auxquels l'Interprofession apporte la majeure partie des CVO collectées.

Le **programme d'actions de l'ITB en 2019** et ses réalisations auront été conformes à ces axes stratégiques. On en retiendra :

⇒ Des faits marquants :

- Des avancées en termes de multiperformance : productivité, rentabilité économique, performance environnementale et sociétale (allongement des durées de campagne, certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques, biocontrôle, lutte contre la cercosporiose, OAD Alerte pucerons, OAD Alerte maladies) ;
- La poursuite du programme Syppre sur les systèmes de culture, une action récompensée dans le cadre des trophées ITA'Innov 2019 pour son fonctionnement remarquable et sa contribution à la création de valeur au sein des filières et des territoires ;

- En matière de nouvelles technologies : l'entrée dans sa phase finale du programme Aker, de nouvelles compétences sur les méthodes d'intelligence artificielle ;
- La mise à disposition de nombreuses innovations permettant le développement d'une production de betterave biologique (désherbage mécanique, fertilisation ...) et la mise en place de plusieurs plateformes de démonstration conduites selon le cahier des charges bio ;
- De nombreuses expérimentations visant à aider l'agriculteur dans l'ensemble de ses choix techniques : variétés, travail du sol, gestion des ravageurs, désherbage, protection fongicide, chantier de semis et récolte ;
- Les journées Désherb'Avenir les 15 et 16 mai 2019 en région Hauts-de-France, avec près de 1 600 visiteurs ;
- Le lancement de Beta'Stat, numérisation des données des itinéraires techniques betteraviers sur l'ensemble du territoire français.

⇒ De nouveaux projets collaboratifs :

- J-DISTAS – « Prévoir les jours disponibles pour réussir les opérations culturales et éviter les tassements des sols en grandes cultures. » Projet CasDar 2019 - 2022 ;
- LITERAL – « Développer, mettre en œuvre et évaluer les performances d'un système de phénotypage léger et portable. » Projet CasDar 2019 – 2021 ;
- ExTraPol – « Expertise sur la Transmission des Polérovirus de la betterave pour l'évaluation de variétés résistantes au champ » Projet CasDar SSV 2019 – 2022 ;
- OPERA – « Outil de Positionnement et d'Estimation du Reliquat d'Azote couplé au logiciel AzoFert » Projet FEADER – PEI 2019 – 2022 ;
- AGATE GC – « Alternatives au Glyphosate en Grandes Cultures » Projet Ecophyto 2019 – 2022 ;
- CERCOCAP – « Pilotage de la CERcosporiose de la betterave par COuplage entre modèle agroclimatique et CAPteurs connectés » Projet CasDar 2020 – 2023 ;
- MoCoRiBa GC – « Modélisation et Communication du Risque Bio-Agresseurs en Grandes Cultures » Projet Ecophyto 2020 – 2022.

⇒ Des progrès importants en matière de communication :

- Un nouveau site Web rendu plus interactif et avec de nouveaux services. Il constitue une base d'informations de référence sur la culture de la betterave et présente les dernières informations techniques (en moyenne 8 000 visites par mois) ;
- 10 OAD disponibles sur le site de l'Institut ;
- Une présence accrue sur les réseaux sociaux (+ de 2 000 followers sur twitter) ;
- De nombreuses publications (18 cahiers techniques dans le Betteravier Français – 13 publications ou interventions scientifiques).

Quant à **Cultures Sucre**, il a poursuivi et développé en 2019 ses missions d'information, de documentation et de promotion vers un ensemble de cibles larges et diversifiées (professionnelles, décideurs, grand public), toutes concernées par le sucre et ses utilisations.

L'année aura été marquée par le déploiement de la nouvelle identité et du nouveau dispositif opérationnel dédié à porter les positions, valeurs et engagements de la filière en matière de « **consommation raisonnée de sucre** ».

Les actions dans ce domaine se sont traduites de la façon suivante :

- Une nouvelle identité dévoilée en avril 2019 avec une mise en place sur la totalité des outils et supports de l'association : éditions, sites internet et réseaux numériques, signalétique événementielle ... ;
- La réalisation et la diffusion d'un film « consommons mieux, consommons raisonné », mis en ligne sur les réseaux sociaux de mai à août 2019 ayant généré plus de 3 millions de vues. Parallèlement, les professionnels (médecins, diététiciens, acteurs sociaux) ont été sensibilisés aux repères de consommation par le biais de différentes brochures ;
- Un vaste chantier de refonte de l'écosystème digital ; les nouveaux sites internet de Cultures Sucre et de l'Institut Benjamin Delessert verront le jour dans le courant de l'année 2020.
- La mise en place d'un dispositif de formation des acteurs de la filière en tant qu'ambassadeurs appelés à en relayer les positions au quotidien ;
- La création d'alliances autour d'une vision positive du sucre avec :
  - le compte instagram sur les thèmes « gastronomie » et « art de vivre »,
  - des rencontres individuelles avec des influenceurs, leaders et relais d'opinion autour des thèmes « société » et styles de vie »,
  - l'animation du collectif des « becs sucrés ».

## Les CVO en 2019

Les cotisations volontaires obligatoires (CVO) appelées au titre de la campagne 2018/2019 étaient de 0,115 euros par tonne de betteraves pour les planteurs de betterave et de 0,105 euros pour les fabricants de sucre (betteraves livrées et payées ramenées à 16°S).

Sur une base commune de 39 547 106 tonnes, les planteurs de betteraves ont acquitté **4 547 917 euros** et les fabricants **4 152 447 euros**.

**Le total des CVO collectées était donc de 8 700 364 euros.**

Lorsque l'on y ajoute les cotisations des adhérents et divers autres produits, les ressources totales dont disposait AIBS en 2019 ressortent à 8 707 364 euros.